

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 mai 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3885-2014.

Révision de la décision D-2014-053 du dossier R-3868-2013 relatif à l'autorisation d'un investissement d'*Intragaz inc.* visant à accroître la capacité du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac.

Argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous prions de trouver sous pli l'argumentation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et de *Stratégies Énergétiques* (SÉ-AQLPA) au présent dossier. Les pièces jointes (autorités et entente TCPL) sont en cours d'assemblage et seront transmises en fin d'après-midi ou, au plus tard, demain matin. Ces pièces sont toutefois déjà décrites et citées dans le texte de notre argumentation.

La présente argumentation est déposée dès à présent par souci de commodité pour la Régie et les autres participants, sous réserve évidemment de la décision qu'il plaira à la Régie de rendre sur notre demande (C-SÉ-AQLPA-0001) du 7 mai 2014 afin d'obtenir la permission de loger les présentes représentations (ou au cas où la Régie statuerait qu'une telle permission n'est pas nécessaire).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse, Gaz Métro, la FCEI, l'ACIG.